

Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoit LAFARGUE et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, et Nelly VAN MARLE

Excusé : Florence TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

Rappel de l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du conseil municipal du 28 juin 2024 ;
- ⇒ Signature de la convention de mise à disposition d'un service « Transport à la demande » sur les communes de Luzech et Saint-Vincent-Rive-d'Olt _ entre la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt et la CCVLV,
- ⇒ Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune,
- ⇒ Don de l'association « Le Bondoire » à la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt pour la restauration de l'église Saint-Laurent,
- ⇒ Financement des activités physiques à l'UFOLEP 46 : saison 2024-2025 ;
- ⇒ Pose d'un pare-chute église St Laurent du bourg-modalités et plan de financement ;
- ⇒ Travaux mairie – Transfert des bureaux ;
- ⇒ Questions diverses.

⇒ **Signature de la convention de mise à disposition d'un service « Transport à la demande » sur les communes de Luzech et Saint-Vincent-Rive-d'Olt _ entre la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt et la CCVLV**

La commune de Luzech a mis en place en 2014 un service de Transport à la Demande permettant d'amener les habitants de Luzech et de Saint-Vincent Rive d'Olt au marché de Luzech, le mercredi matin, toute l'année (voir détail du service dans la notice TAD en annexe B de la présente délibération). Ce service est cofinancé par la région.

Dans le cadre de la LOM (voir notice loi LOM en annexe A de la présente délibération) et du nouveau dispositif régional de délégation de la compétence TAD 2024/2029, la continuité du service subventionné par la région ne peut se faire que s'il est repris par la communauté de communes. En effet, à partir de 2024 la Région ne conventionne plus avec les communes mais uniquement avec les EPCI.

La convention de délégation de compétence TAD entre La Région et la commune de Luzech a pris fin au 31/12/2023. La Communauté de Commune a conventionné avec la Région pour assurer la continuité du service de TAD en place sur les communes de Luzech et Saint-Vincent. Ainsi, la CCVLV a recruté un prestataire pour assurer le service.

Afin de garantir la continuité du service, pris en charge par la CCVLV, il est proposé au conseil municipal de contractualiser avec la Communauté de Commune. La commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt reversera à l'EPCI, dans les mêmes conditions que le reversement à la Région, le reste à charge du coût du service, en fonction du nombre d'usagers transporté. La Région prenant à sa charge 70% du coût du service.

Cette contractualisation est établie par la signature de la Convention de mise à disposition d'un service de transport à la demande sur les communes de Luzech et Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un service de transport à la demande sur les communes de Luzech et Saint-Vincent-Rive-d'Olt et autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

⇒ **Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désireux pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui jouent un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRR) des chemins suivants : Chemin rural dit de Luzech à Cahors et Chemin rural de Fontanusse à Mader. Il s'engage à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

⇒ **Don de l'association « Le Bondon » à la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt pour la restauration de l'église Saint-Laurent**

Afin de permettre les prochains travaux de l'église Saint-Laurent de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, l'association « Le Bondon » souhaite faire un don à la commune d'un montant de 15 000€.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'association « Le Bondon » conditionné aux travaux de l'église Saint-Laurent de Saint-Vincent et que le don sera inscrit au compte 10251.

⇒ **Financement des activités physiques à l'UFOLEP 46 : saison 2024-2025**

L'UFOLEP 46 propose des activités physiques adaptées aux seniors. Des séances hebdomadaires dont l'objectif est d'utiliser une multitude d'activité physique afin de développer et s'approprier les capacités physiques utiles aux gestes de la vie quotidienne. Par une approche conviviale et ludique, la fédération valorise l'épanouissement individuel et le bien-être psychosocial.

Devant le succès de ces activités auprès des habitants du village ces deux dernières années, Monsieur le maire propose de les renouveler pour la saison 2024-2025 (année scolaire : septembre/juin). Le coût de cette prestation est de 1 600€ pour 30 séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de financer l'UFOLEP 46 à hauteur de 1 600€ pour la saison 2024-2025 et demande une participation de 24€ par inscrit, pour la saison 2024-2025.

⇒ **Pose d'un pare-chute église St Laurent du bourg-modalités et plan de financement**

Monsieur Le Maire informe qu'à la suite des travaux de maçonnerie et de dé végétalisation des toitures de l'église Saint-Laurent effectuées en mai 2024, il s'avère que la couverture, réalisées en ardoises fines et fragiles et dont les crochets de fixation sont oxydés présente un état de vétusté important : de nombreuses ardoises glissent ou sont manquantes. Dans un premier temps, il serait nécessaire de faire poser un pare-chute.

Le coût de l'opération s'élèverait à 15 200€ HT. Les travaux commenceraient le 1^{er} février 2025 pour s'achever début avril.

Afin que ces travaux puisse être réalisés, il sera également nécessaire de demander des subventions auprès de l'État, de la Région et du Département du Lot.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = **15 200€ HT** (soit 18 240€ TTC)

FINANCEMENT	MONTANT
État (DRAC)	3 800€ (25%)
Département (Sauvegarde des monuments historiques)	3 040€ (20%)
Région	3 040€ (20%)
TOTAL SUBVENTIONNÉ	9 880€ (65%)
AUTOFINANCEMENT	5 320€ (35%)

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA, soit 3 040€, jusqu'en 2027, date des fonds de compensations accordés par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que mentionné dans le tableau ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier, charge Monsieur Le Maire de solliciter les organismes subventionnant et dit que les fonds seront inscrits au budget principal.

⇒ **Travaux mairie – Transfert des bureaux ;**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de la mairie devraient enfin débiter, il s'agit d'un projet datant de 2021.

Le temps de l'aménagement de la mairie, il sera nécessaire de transférer les bureaux. Pour ce faire, Monsieur propose de louer une structure modulaire de 18m² pour un montant de 3 450€ TTC, comprenant le transport aller-retour, l'installation, la location 6 mois et le démontage.

La construction modulaire serait installée sur le terrain de pétanque, à côté du parking, le long du ruisseau, soit, à environ, une trentaine de mètres de la mairie. Une communication massive devra être effectuée afin de prévenir les administrés du transfert des bureaux de la mairie (affiches, site internet, Intramuros, lettre communale...).

Également, il faudra compter peut-être 1 ou 2 jours de fermeture pour le déménagement des bureaux et la mise en service du système informatique. Dans un deuxième temps, et sans doute lors d'un weekend, enlever l'ensemble des meubles et cartons restants pour laisser place aux travaux.

Monsieur le maire propose la mise en place de la construction modulaire le mercredi 9 octobre. Le transfert des bureaux s'effectuerait la semaine 42 (du 14 au 18 octobre). Le week-end du 19 octobre. serait consacré au restant à vider de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la mairie tel que proposé par Monsieur le maire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.

⇒ **Questions diverses :**

- Monsieur Jean-Jacques MAURES, vice-président de la communauté des communes de la vallée du Lot et du vignoble en charge des ordures ménagères a été invité par Monsieur le maire pour présenter le projet de la CCVLV concernant les points d'apport volontaire.

- AG des chasseurs : Vol d'un palan dans leur local.

- Chapiteau : a été acheté par la mairie et il a été financé par les deux comités des fêtes et l'ancienne association des chasseurs. Le chapiteau a été prêté à la scène d'Anglars.

- Dimanche 22/09, Trandoverte. Un point de ravitaillement sur le secteur de Cournou.

- Le chemin du cimetière du bourg : l'épaveuse est passée. Le colombarium est en place.

- Lundi 23/09 : réunion de la banque alimentaire.

- Jeudi 26/09 : réunion en distanciel avec la préfète concernant le déploiement de la fibre.

- Terrain BESSE : la déclaration d'utilité publique est aux mains de la préfecture. Il faut attendre sa décision.

- Viticulture : 1/3 des exploitations est en vente à la SAFER. Manque de diversification. Il faut trouver des solutions. Entre 600 et 700 hectares vont être arrachés.

- Base de Caix : le téléski pose problème mais il n'est pas encore réalisé. La base nautique va être aménagée.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La secrétaire de séance,
Véronique LABRANDE

Le Maire,
Raoul DEBAR

